



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Grand Prix National de l'Ingénierie 2020

Règlement du concours

Le Grand Prix National de l'Ingénierie – GPNI - récompense, chaque année depuis 2006, une équipe ayant concouru à la conception, soit d'un produit soit d'un projet remarquable dans le domaine de l'industrie ou de la construction. Ce grand prix a pour but de mettre en valeur l'ingénierie française dans toute sa diversité et ses composantes et démontrer ainsi la valeur ajoutée de la prestation intellectuelle d'ingénierie, notamment en termes de recherche et développement et innovation, ainsi que son impact économique et social.

Objet :

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le ministère de l'Économie et des Finances attribueront le Grand Prix National de l'Ingénierie 2020 dans les conditions suivantes :

Il sera attribué, conjointement par les trois ministères :

- **Un prix Industrie et Conseil en Technologies ;**
- **Un prix Construction / Aménagement ;**
- **Un prix « Territoires et innovation », dont la vocation est de récompenser un projet d'intérêt local ou conçu par une TPE / PME innovante ;**
- **Un Grand Prix National de l'Ingénierie, sans référence à une catégorie, dans les conditions ci-dessous.**

Candidatures :

Peut faire acte de candidature, toute équipe dont l'activité professionnelle principale concerne **la conception et l'ingénierie d'ouvrages, d'équipements, de produits ou de process industriel.**

Celle-ci s'exerce en France, le projet pouvant se situer au niveau **local, national ou international**. Cette activité s'exerce au sein d'une ingénierie publique ou privée, indépendante ou intégrée à une activité de construction ou industrielle ou encore dans un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche, **quelle que soit sa taille, qu'il s'agisse d'une TPE, d'une PME, d'une ETI ou d'une grande entreprise.**

Les domaines concernés sont les suivants : les produits industriels et les infrastructures (transports, énergie, réseaux, aménagement), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes (services et méthodes), les process industriels.

Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle. La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu (ou celui de l'équipe) et des responsabilités prises, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis qui sera **au stade du concept, en cours de réalisation ou achevé.**

Le jury appréciera la candidature sur dossier et après présélection, lors d'un entretien oral. La candidature sera analysée et notée au regard des cinq critères non hiérarchisés suivants :

1. L'inventivité, la technologie ou l'innovation déployée ;
2. La pluridisciplinarité de l'équipe et sa capacité d'intégration des outils, des méthodes et des compétences ;
3. L'apport spécifique de la fonction ingénierie à la faisabilité technico-économique du projet ;
4. L'intégration des composantes du développement durable dans l'ingénierie du projet.

Au vu de la crise inédite que nous traversons, liée à la pandémie de Covid-19, le jury portera une attention toute particulière aux projets qui participent à la relance d'une économie résiliente.

Le dossier à constituer :

Le dossier de candidature comportera cinq parties distinctes et une annexe, avec des textes en fonte *Aria/ 10* de préférence. Il aura pour vocation de démontrer l'adéquation du projet aux 4 critères mentionnés ci-dessus. Il sera structuré comme suit :

- la **candidature** proprement dite :

1. Nom et coordonnées du candidat ou des membres de l'équipe
2. Résumé / descriptif succinct du projet
3. Stade d'avancement du projet
4. Enjeux
5. Réponse apportée par l'ingénierie aux enjeux.

La réponse devra être structurée autour des 4 critères mentionnés supra.

La longueur totale de la candidature hors annexes sera strictement limitée à quatre pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué ; **elle devra être en format pdf.**

- **l'annexe**, avec *curriculum vitae* et documents que la/les personne(s) candidate(s) jugera/ont utiles pour compléter la première partie. Cette annexe ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations et éventuellement liens vers des vidéos créées pour le prix. Le *curriculum vitae* ne devra pas dépasser une page et demie et la description de l'entreprise 4 pages.

La remise des prix aura lieu au niveau ministériel. Elle permettra de valoriser les projets devant de nombreux visiteurs (pouvoirs publics, élus, sociétés d'ingénierie, maîtres d'ouvrage, clients industriels, jeunes diplômés).

L'envoi du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra parvenir au plus tard **le 31 août avant midi.**

- soit par courriel à l'adresse suivante : prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr

- soit sous la forme d'un CD envoyé à :

CGEDD, secrétariat de la vice-présidence, Dany PLAIS
Tour Sequoia - 92055 La Défense cedex

Afin de garantir la bonne réception des dossiers, nous recommandons :

- D'envoyer un premier mail annonçant votre participation,
- À la suite et dans la même journée, d'envoyer votre dossier de candidature au complet.

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé aux candidatures reçues. En cas de non-réception, merci de contacter Dany Plais au 01 40 81 62 09.

La sélection :

Une instruction technique sera organisée pour présenter un rapport technique au pré-jury. Cette instruction peut donner lieu à échanges d'email ou téléphone pour préciser certains points du dossier.

En septembre le jury de présélection examinera les candidatures reçues et fera une présélection des dossiers sur la base des quatre critères d'appréciation.

Les candidats ou les représentants de l'équipe retenue seront invités à présenter leur dossier devant les membres du grand jury lors de sa **délibération fin septembre (la date exacte sera précisée ultérieurement).**

Le jury de présélection et le grand jury sont composés de représentants de donneurs d'ordres, de la profession, de collectivités territoriales, des ministères concernés et de la presse spécialisée.

Si besoin et en fonction du contexte, ces différentes réunions et présentations pourront se faire à distance, par visio-conférences ou tout autre format dématérialisé.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre tout ou partie des prix selon le nombre de dossiers reçus. La vice-présidence du CGEDD assurera la présidence du jury.

Mode de désignation des lauréats :

Chaque dossier est apprécié par chaque membre du jury sur la base d'une grille d'analyse reprenant les quatre critères mentionnés ci-dessus. Le jury portera une attention particulière à la pluralité des équipes candidates, notamment en termes de genre.

Le jury ne pourra pas compter de représentants de sociétés dont sont issus les candidats présélectionnés.

Communication :

Les lauréats s'engagent à prêter leur concours pour la réalisation du support audiovisuel du projet qu'ils proposent et la fourniture de supports iconographiques libres de droits.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Grand Prix National de l'Ingénierie dans tout support de communication des projets proposés.

Les résultats du concours seront rendus publics à l'occasion d'une cérémonie de remise des prix.

Renseignements :

- secrétariat du concours : dany.plais@developpement-durable.gouv.fr - tél. 01 40 81 62 09
- www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr, le site du CGEDD
- www.entreprises.gouv.fr, le site de la direction générale des Entreprises
- www.syntec-ingenierie.fr, le site de Syntec-Ingénierie.